



Direction des Sports

Charte

« Eco-événementielle »

Cette charte s'adresse aux associations sportives ayant des activités liées à la communication et à l'organisation d'une manifestation. Son objectif est de limiter l'impact écologique pendant et à l'issue des événements.

Elle a pour objet de guider et d'inciter les organisateurs à adopter une démarche éco-citoyenne en listant les priorités sur lesquelles les associations s'engagent dans la préparation et l'organisation des manifestations. La liste des priorités mentionnées n'est pas exhaustive et doit s'enrichir des expériences et des retours de chacun.

La charte est construite à partir des différentes étapes de déroulement de la manifestation : la préparation et la communication en amont ; l'installation et le déroulement de la manifestation ; le nettoyage, le démontage et l'après événement.

Comme il est souvent difficile de respecter à la lettre toutes les préconisations, chaque association s'engagera sur un certain nombre de priorités accessibles et réalisables pour elle.

Nom de l'association engagée

.....

Les engagements portent sur les manifestations suivantes :

.....

.....

.....

Les engagements

1. La responsabilisation des acteurs de la manifestation

- L'association s'engage à sensibiliser son équipe sur les enjeux de sa démarche :
- ✓ Par une information spécifique autour des priorités environnementales sur lesquelles elle s'engage
 - ✓ Par l'élaboration et la distribution d'un règlement ou d'une note résumant ces priorités incluse dans son programme de manifestations
- L'association s'engage à sensibiliser les partenaires et les médias sur son implication envers l'environnement :
- ✓ Par une communication autour de son action environnementale (dossier de presse, bilan de la manifestation ...)
- L'association s'engage à sensibiliser le public sur les enjeux de sa démarche et à l'amener à participer à ses efforts :
- ✓ Par l'intermédiaire des tracts et des affiches sur lesquels il est indiqué que vous vous engagez dans une gestion respectueuse de l'environnement.
 - ✓ Par l'intermédiaire d'un site Internet dédié à la manifestation dans lequel une rubrique peut être consacrée à l'explication de votre démarche.
 - ✓ Par l'intermédiaire d'un point d'information sur le site événementiel qui sensibilise et incite le public à agir pour l'environnement.
 - ✓ Par l'utilisation de papier recyclable pour l'impression des affiches et des tracts.
 - ✓ Par l'insertion, sur vos supports de communication des mentions du type : « Ne jetez pas ce document sur la voie publique ».

2. La communication

- L'association s'engage à limiter le nombre et la taille des supports papiers
- ✓ En mettant en place un site Internet sur l'événement pour éviter l'impression de certains documents,
 - ✓ En préférant le courrier électronique aux envois postaux pour permettre aussi un gain de temps et d'argent,
 - ✓ En concevant dans la mesure du possible les documents en recto-verso,
 - ✓ En réutilisant les documents imprimés sur une seule face (au cours ou après la manifestation)
 - ✓ En mettant en place un suivi des quantités imprimées et des quantités réellement diffusées (tracts, affiches) dans le but d'ajuster au mieux le nombre d'exemplaires commandés d'une année sur l'autre.
 - ✓ En faisant appel aux imprimeurs engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement (éco-labellisées)

3. Les déplacements

► L'association s'engage à limiter et à optimiser les déplacements générés autour de la manifestation :

- ✓ En privilégiant le téléphone, les téléconférences, les vidéoconférences pour les réunions de travail liées à l'organisation.
- ✓ En privilégiant les déplacements en train ou en covoiturage pour les réunions de travail extérieures
- ✓ En incitant les festivaliers au covoiturage ou au transport collectif en leur proposant une alternative à la voiture sur les supports papier, dans les annonces de l'événement...
- ✓ En proposant, sur le site internet, des modes de transport alternatifs : horaires des trains à partir de la gare la plus proche, plans de bus, horaires des navettes. Vous pouvez prévoir un espace d'annonces pour du covoiturage ou un lien vers un site dédié
- ✓ En mettant en place des avantages préférentiels sur présentation de titres de transport (par exemple, plusieurs tarifs en fonction du mode de transport utilisé, un tarif dégressif en fonction du nb de personnes dans le véhicule, offrez un cadeau : t-shirt, casquette, consommations gratuites, aux personnes présentant leur billet de train ou de bus)
- ✓ En étudiant des partenariats possibles pour des bus ou navettes avec les collectivités locales compétentes en matière de transport collectif (ville, intercommunalité, Conseil Général) et la SNCF
- ✓ En pensant, le cas échéant, à diffuser les horaires des navettes avant et pendant la manifestation.

4. Les achats de denrées, accessoires et matériel

► L'association s'engage à sélectionner les produits achetés en fonction de critères environnementaux :

- ✓ En privilégiant, pour les accessoires promotionnels, les produits recyclés, recyclables ou encore issus du commerce équitable
- ✓ En privilégiant des sacs réutilisables et de qualité écologique.
- ✓ En évaluant la qualité environnementale des produits alimentaires.
- ✓ En commandant des produits de saisons,
- ✓ En privilégiant les producteurs locaux pour éviter les longs trajets

5. Le recyclage et la gestion des déchets

► L'association s'engage à favoriser le recyclage et la réutilisation du matériel

- ✓ En privilégiant les matériaux à base de produits recyclés,
- ✓ En substituant aux matériaux jetables habituellement employés, des matériaux réutilisables

► **L'association s'engage à maîtriser la production des déchets**

- ✓ En installant des cendriers dans les passages très fréquentés et à prévoir une signalétique en complément si le site présente des risques d'incendie
- ✓ En prévoyant de petites consignes pour gobelet plastique.
- ✓ En privilégiant la vaisselle réutilisable ou encore de la vaisselle en matériaux recyclables ou biodégradables
- ✓ En orientant les déchets biodégradables vers une filière de compostage
- ✓ En disposant, en nombre suffisant et sur l'ensemble du site, des «points propreté » comprenant des conteneurs sélectifs destinés à recevoir d'une part le verre, d'autre part les déchets valorisables et enfin les déchets résiduels,
- ✓ En se concertant avec la collectivité compétente en matière d'élimination des déchets et de collecte sélective.

6. Les économies d'énergie et d'eau

► **L'association s'engage à participer à la maîtrise des coûts d'énergie et d'eau liés à la manifestation**

- ✓ En affichant les consignes d'économie d'électricité et d'eau dans les lieux appropriés (toilettes, vestiaires...)
- ✓ En privilégiant, en cas d'achat d'ampoules électriques, des ampoules basse-consommation et les LED.

7. La Prévention du bruit et la protection de la santé

- ✓ En incitant les organisateurs au port de protection auditive lors de manifestations bruyantes
- ✓ En délimitant une zone de protection autour des enceintes
- ✓ En incitant le public, par voie d'affichette, à respecter la tranquillité du voisinage aux abords de la manifestation

Fait à Valence le

La Présidente, le Président de l'association

**Vous avez des suggestions, des idées pour améliorer cette charte ?
N'hésitez pas à nous le faire savoir.**